



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 668-2024

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 2 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté : Règlement 668-2024 –intitulé « Règlement 668-2024 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 »

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 3 décembre 2024

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 3 décembre 2025, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 décembre 2024

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier